

*L'hon. M. Murphy:*

Q. Est-ce un passage d'une lettre écrite par le ministre de la Justice d'alors?  
—R. Par M. Doherty, oui.

Q. A qui?—R. C'est une opinion donnée sur le pacte McKenna-McBride pour l'utilité du Gouvernement. Est-ce bien cela, M. O'Meara?

M. O'MEARA: Et qui nous fut transmis.

*L'hon. M. Murphy:*

Q. Alors ce n'est pas une lettre?—R. Non, ce n'est pas une lettre.

M. O'MEARA: C'était une opinion exprimée dans un mémoire et à nous transmise.

L'hon. M. STEVENS: Où est l'original?

M. O'MEARA: C'est sans doute dans les dossiers du ministère.

*Le président:*

Q. Avez-vous l'original de cette opinion, M. Kelly?—R. Nous allons faire mettre l'original au dossier. M. O'Meara va obtenir l'original si cela satisfait le comité.

*L'hon. M. Stewart:*

Q. Monsieur Kelly, M. Stevens a cité un passage du mémoire de M. Doherty ou d'une déclaration subséquente concernant le recours direct au Conseil privé?  
—R. Cela ne se rapporte qu'à la question de procédure, n'est-ce pas? C'est pour cette raison que nous insistons sur un recours indépendant au Conseil privé.

L'hon. M. MURPHY: Vous aviez déjà eu, sous la signature du ministre de la Justice, de la part du gouvernement fédéral, l'assurance suivante. Voici les paroles du ministre:—

“Il me semble peu probable que les Indiens s'occupent de poursuivre. Ils ont, je l'imagine, assez de discernement pour plaider, si on ne les influence pas en sens contraire. Pour le moment, la question de procédure est hors de propos. On ne permettra pas qu'une question de procédure nuise à la décision de la question en jeu. Le Gouvernement va faire en sorte que les procédures soient prises et dirigées de façon à permettre d'entendre tous les témoins et tous les arguments utiles.”

Voilà une assurance donnée sur la signature du ministre de la Justice de la part du Gouvernement. C'est sûrement une perte de temps que de discuter sur la procédure douze ans après l'envoi de cette lettre.

Le PRÉSIDENT: Il est difficile de laisser déposer cette citation avant que l'authenticité en soit prouvée.

L'hon. M. STEVENS: Je signalerai la citation suivante, insérée dans le mémoire par M. O'Meara.

L'hon. M. MURPHY: Est-ce ce que M. Kelly vient de lire?

L'hon. M. STEVENS: Oui, il s'agit d'une question tout différente. D'après le ministre de la Justice de l'époque, la question confiée à la Commission McKenna puis soumise à la Commission royale, est celle des terres. Le ministre ajoute—à quel propos, je ne le sais pas, car nous n'avons pas le contexte—que la question du droit d'indigénité soulevée par M. O'Meara est hors de cause. Je me suis opposé l'autre jour à ce qu'on prenne ces paroles du ministre de la Justice comme une admission positive du droit d'indigénité. Je m'oppose à ce qu'on donne comme une preuve ce qui n'en est pas une du tout. C'est à cette manière de procéder que je m'oppose.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Stevens, vous êtes d'avis que cela ne doit pas figurer au dossier du tout?

L'hon. M. STEVENS: Cette citation du ministre de la Justice ne doit pas être mise au dossier parce que nous n'avons pas le documents qui la contient. Tout